

Règlement du concours photo

« Créons les souvenirs de demain »

Les travaux de reconnexion de la basse vallée de la Saône vont débiter fin 2024. Ces travaux peuvent entraîner des perturbations dans les habitudes des usagers mais également une modification du paysage actuel de la basse vallée de la Saône et de sa biodiversité. A travers ce concours, il est proposé au public de partager leur sensibilité sur ce territoire à travers la photographie.

Article 1 – Adhésion au règlement

Toute personne qui participe au concours accepte de fait ce règlement. Le participant doit renvoyer la fiche d'inscription dûment complétée et signée par courrier au siège du SMBV Saône Vienne Scie ou par mail à accueil@sbsvs.fr . En l'absence de ce retour, les photos de l'auteur ne pourront concourir.

Article 2 - Modalités pratiques

THEME

● Le paysage de la basse vallée de la Saône et sa biodiversité est le contenu central du concours. Les photos doivent illustrer ce thème à travers deux catégories :

Faune et Flore de la Basse vallée de la Saône

Paysages de la Basse vallée de la Saône, d'hier à aujourd'hui

Une seule photo par personne est autorisée pour l'ensemble du concours.

PARTICIPANTS

Il s'agit d'un concours amateur, réservé aux adultes et enfants de plus de 14 ans ne pratiquant pas la photographie à titre professionnel. Les mineurs doivent être représentés par l'autorité parentale, indiquée dans la fiche d'inscription.

DATE LIMITE

Les participants peuvent envoyer leur photo entre le 1^{er} mars 2024 jusqu'au 27 septembre 2024 à 12h00.

TERRITOIRE CONCERNÉ

Les photos doivent être prises sur le territoire géographique de la basse vallée de la Saône ou dont l'angle de vue est dirigé vers ce territoire. Il est entouré en rouge ci-après.

Les participants doivent obtenir les autorisations des propriétaires dans la mesure où les photos sont prises à partir de parcelles privées.



CARACTERISTIQUES PHOTOGRAPHIQUES

- Les photos doivent être au format jpeg uniquement.
- Elles ne doivent pas être retouchées.
- Elles doivent faire 4 Mo minimum, pour pouvoir être exposées au format A3 lors de la remise des prix.
- Il est impératif de joindre lors de l'envoi de la photo la fiche d'inscription et de nommer le fichier NOM_PRENOM_CONCOURSBSAANE (ex : DUBOIS_LOUIS_CONCOURSBSAANE)
- Elles peuvent être transmises par mail à ou via une clé USB au siège du SBV Saône Vienne Scie. Des plateformes de transfert de fichiers volumineux peuvent également être utilisées pour l'envoi de ces photos.

Article 3 – Jury de sélection et remise des prix

Le jury de sélection est composé de 5 membres : un agent du SMBV, un agent de la Communauté de Communes Terroir de Caux, un agent du Conservatoire du Littoral, un élu du SMBV et un professionnel.

En octobre 2024, les clichés les plus remarquables seront identifiés selon les catégories :

- pour la catégorie « Faune et Flore », le jury sélectionnera deux clichés correspondants à une grille d'évaluation précise (respect du thème et de la localité, qualité de la prise de vue, originalité, ...). 7 autres clichés seront ensuite sélectionnés par le jury afin de proposer le vote aux internautes et décerner un prix de l'internaute.

1^{er} prix : à découvrir lors de la remise des prix + impression sur panneau dibond de la photo + une diffusion de la photo dans la Lettre de la Saône 2050 + une diffusion sur le journal mural de Quiberville-Longueil-Ste Marguerite sur Mer

2^{ème} prix : à découvrir lors de la remise des prix + impression sur panneau dibond de la photo offerte + une diffusion de la photo dans la Lettre de la Saône 2050

Prix des internautes : à découvrir lors de la remise des prix + impression sur panneau de la photo offerte + une diffusion de la photo dans la Lettre de la Saône 2050

- pour la catégorie « Paysages d'hier à aujourd'hui », le jury sélectionnera deux clichés correspondant à une grille d'évaluation précise. 7 autres clichés seront ensuite sélectionnés par le jury afin de proposer le vote aux internautes et décerner un prix de l'internaute.

1^{er} prix : à découvrir lors de la remise des prix + impression sur panneau dibond de la photo + une diffusion de la photo dans la Lettre de la Saône 2050 + une diffusion sur le journal mural de Quiberville-Longueil-Ste Marguerite sur Mer

2^{ème} prix : à découvrir lors de la remise des prix + impression sur panneau dibond de la photo offerte + une diffusion de la photo dans la Lettre de la Saône 2050

Prix des internautes : à découvrir lors de la remise des prix + impression sur panneau de la photo offerte + une diffusion de la photo dans la Lettre de la Saône 2050

Une remise des prix sera organisée avec exposition des photos lauréates au cours du mois d'octobre 2024. Cette exposition sera complétée par des œuvres artistiques sur la même thématique, créés par les enfants des écoles de Longueil-Quiberville-Ste Marguerite sur Mer, et des centres de loisirs de la Communauté de communes Terroir de Caux.

Article 4 – Cession des droits d’auteur attachés aux photographies

Le participant au concours, en acceptant le présent règlement, autorise la cession à titre gratuit des droits de reproduction et de représentation afférents aux photographies objets du présent concours, en vue de leur exploitation dans les conditions prévues ci-après : les photos peuvent être utilisées dans le cadre de la communication liée au projet territorial Basse Saône 2050 sur différents supports de communication (web, réseaux sociaux, supports pédagogiques, ...). Le SMBV et ses partenaires s’engagent à mentionner l’auteur à l’occasion de la diffusion des photographies. Les photos seront utilisées sans retouche.

Article 5 – Droits des personnes et des biens

Si des personnes sont présentes sur vos photos, vous devez également vous assurer qu’elles sont d’accord pour que leur image apparaisse sur les supports précités. Vous déclarez être en possession de ces autorisations. L’auteur des photos concernées est responsable de cette validation préalable et les futurs utilisateurs des photos s’ôtent toute responsabilité en cas de litige ou de réclamation.

Article 6 – Loi informatique et Libertés

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, ainsi que du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 dit « RGPD », les informations collectées pour participer au jeu-concours sont traitées exclusivement par « L’organisateur » aux seules fins de participation au présent jeu concours dans les conditions prévues au titre du présent Règlement. La base légale de ce traitement de données est le consentement, les participants au jeu concours doivent par conséquent consentir au traitement de leurs données à caractère personnel via le formulaire de participation.

Ces données seront conservées pendant 2 ans.

Contact

Pour toute question, contactez Clémentine COLLIN au SMBV Saône Vienne Scie

accueil@sbsvs.fr / 02 35 04 49 92 ou 07 71 65 25 42

Adresse : 803 rue Charles Henry d’Ambray 76590 SAINT HONORE

Fiche d'inscription au concours photos.

« Créons les souvenirs de demain »

Je soussigné(e)

NOM : PRENOM :

MAIL : TELEPHONE :

O accepte le règlement de ce concours.

O certifie être l'auteur de la photo et être amateur

O précise les éléments suivants :

LIEU DE PRISE DE VUE (joindre une carte ou noter les coordonnées GPS) :

DATE DE PRISE DE VUE :

CATEGORIE CHOISIE : Paysages de la basse vallée de la Saône, d'hier à aujourd'hui

Faune et flore de la basse vallée de la Saône

TEXTE EXPLICATIF :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Dans le cas d'une participation par une personne mineure, remplir également la partie suivante par un responsable légal :

NOM :

PRENOM :

O Autorise mon enfant à participer au concours photo.

Fait à _____ ,

Le _____

Signature du participant :

Signature du responsable légal (si besoin) :